**Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain**

5225, rue Berri, bureau 101

Montréal (Québec) H2J 2S4

514-277-4401

info@raamm.org

[www.raamm.org](http://www.raamm.org)

**Pour des bâtiments plus accessibles**

Décembre 2017

# TABLE DES MATIÈRES

[Introduction 3](#_Toc500850178)

[Entrée des bâtiments 5](#_Toc500850179)

[Mise en contexte 5](#_Toc500850180)

[Pistes d’aménagement 6](#_Toc500850181)

[Orientation dans le bâtiment 7](#_Toc500850182)

[Mise en contexte 7](#_Toc500850183)

[Pistes d’aménagement 8](#_Toc500850184)

[Escaliers 10](#_Toc500850185)

[Mise en contexte 10](#_Toc500850186)

[Pistes d’aménagement 11](#_Toc500850187)

[Revêtements 13](#_Toc500850188)

[Mise en contexte 13](#_Toc500850189)

[Pistes d’aménagement 13](#_Toc500850190)

[Ascenseurs 13](#_Toc500850191)

[Mise en contexte 13](#_Toc500850192)

[Pistes d’aménagement 14](#_Toc500850193)

[Éclairage 16](#_Toc500850194)

[Mise en contexte 16](#_Toc500850195)

[Pistes d’aménagement 16](#_Toc500850196)

[Signalisation 17](#_Toc500850197)

[Mise en contexte 17](#_Toc500850198)

[Pistes d’aménagement 18](#_Toc500850199)

[Toilettes 20](#_Toc500850200)

[Mise en contexte 20](#_Toc500850201)

[Pistes d’aménagement 20](#_Toc500850202)

[Bibliographie 22](#_Toc500850203)

# Introduction

Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) a été créé par et pour les personnes ayant une déficience visuelle. Il intervient en Montérégie, à Montréal et à Laval. Ainsi, il représente près de 140 000 personnes.[[1]](#footnote-1)

Il a pour mission de promouvoir les intérêts, encourager l’intégration et défendre les droits collectifs et individuels des personnes ayant une limitation visuelle du Montréal métropolitain afin de favoriser leur pleine et entière autonomie et participation sociale. Sa vision pour l’avenir consiste à contribuer à bâtir une société universellement accessible et inclusive où les personnes ayant une limitation visuelle pourront s’accomplir et s’engager activement au sein de la communauté.

Les déplacements des personnes aveugles et malvoyantes sont plus aisés lorsque la ville est aménagée en tenant compte de leurs besoins. Ainsi, on peut se rendre à destination plus facilement et, plus souvent qu’autrement, de manière autonome.

Par la suite, pour pouvoir accéder aux services disponibles dans un bâtiment, ces personnes devront être en mesure de s’y orienter, de s’y déplacer de façon sécuritaire et de parvenir à l’endroit souhaité (bureau, magasin, comptoir, etc.). Leurs besoins sont de même nature, qu’elles se déplacent autant à l’extérieur qu’à l’intérieur. Les pratiques en aménagement diffèreront, cependant, pour tenir compte de ces deux contextes.

Des membres du RAAMM ont pris part à un exercice visant à identifier des pistes d’aménagement des bâtiments qui répondent à leurs besoins. Elles touchent un vaste ensemble de bâtisses, qu’il s’agisse d’édifices à usages multiples (centres commerciaux, édifices municipaux, immeubles d’habitation, etc.), qu’elles relèvent d’administrations publiques ou qu’elles soient de propriété privée.

Le présent document est le fruit de ce travail de réflexion. Il comprend plusieurs dimensions auxquelles on devrait s’attarder, puisqu’elles sont souvent complémentaires. Par exemple, on veillera à aménager des parcours libres d’obstacles, des corridors droits et des intersections à angles droits, facilitant ainsi les déplacements pour tous. Par contre, si on néglige l’éclairage, les personnes malvoyantes seront pénalisées et ne pourront profiter pleinement des avantages conférés.

Ce document s’adresse à toute personne ou organisation souhaitant améliorer l’accessibilité des installations sous sa responsabilité. Chaque section de ce document présente d’abord un contexte qui décrit les défis rencontrés par les personnes aveugles et malvoyantes qui sont confrontées à des aménagements inadéquats. Par la suite, on présente des pistes qui serviront à résoudre les difficultés identifiées. Ceux et celles qui le désirent pourront aller encore plus loin dans leur réflexion en consultant les références bibliographiques fournies en annexe.

# Entrée des bâtiments

## Mise en contexte

Le premier défi que rencontrent les personnes aveugles et malvoyantes consiste à identifier le parcours à emprunter pour se rendre du trottoir à l’entrée d’un bâtiment et de trouver les portes qui permettent d’y accéder. Certains aménagements facilitent cet exercice. D’autres pratiques le compliquent inutilement.

Par ailleurs, dans certains contextes, il faut s’assurer que le parcours à emprunter soit sécuritaire. C’est particulièrement le cas lorsque les piétons sont susceptibles de côtoyer la circulation automobile. Pensons ici à une entrée qui se situe dans un stationnement. Un aménagement inadéquat peut facilement mettre en jeu l’intégrité physique des personnes ayant une déficience visuelle.

Une fois que le piéton a atteint les portes d’entrée, le passage vers l’intérieur du bâtiment peut s’avérer aisé si certaines mesures sont prises. Par exemple, des portes coulissantes constituent une option de choix. En revanche, si seule une série de portes tournantes permet d’entrer dans le bâtiment, les utilisateurs de chiens-guides, notamment, feront alors face à une embûche importante.

Si l’entrée du bâtiment comporte un vestibule, il faudra alors veiller à ce qu’il soit aménagé adéquatement. En plus de sa disposition physique, on portera attention à des équipements qu’il pourrait contenir (par exemple, un interphone). Certaines mesures peuvent s’avérer grandement bénéfiques pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Vous trouverez, ci-après, des suggestions d’aménagement dont vous pouvez vous inspirer.

## Pistes d’aménagement

* Dans la mesure du possible, le cheminement pour se rendre du trottoir à la porte d’entrée principale devrait être perpendiculaire au trottoir et distinct du trajet emprunté par les véhicules. Si le cheminement traverse une voie utilisée par la circulation véhiculaire, le RAAMM suggère d’installer un panneau d’arrêt pour forcer les véhicules à s’arrêter.
* L’adresse civique du bâtiment devrait être installée à un endroit facile à repérer à partir du trottoir et répétée près de la porte d’entrée.
* Il est nécessaire que le chemin d’accès pour accéder au bâtiment soit détectable tactilement et visuellement en utilisant des revêtements texturés et contrastants visuellement. Il est également souhaitable de le baliser de chaque côté et de manière continue avec des éléments de mobilier ou de la végétation (gazon, par exemple).
* Utiliser de l’éclairage linéaire pour baliser le cheminement visuellement en évitant de créer des zones d’ombre.
* L’entrée du bâtiment devrait être aménagée de plein pied ou en pente très douce. Si l’accès au bâtiment se fait via un escalier, celui-ci devrait être aménagé dans le prolongement du chemin d’accès et muni d’une main courante ou d’un muret. Si l’escalier menant au bâtiment est descendant, des tuiles avertissantes devraient être placées au haut de la première marche.
* L’entrée devrait être aménagée en retrait de la ligne du bâtiment et ne pas être placée trop près du coin de la bâtisse. Cet aménagement facilite l’emploi de l’écholocalisation.
* Préférer des portes coulissantes pour l’entrée. Si l’accès se fait via des portes tournantes, installer une porte battante qui sera balisée de chaque côté par un garde-corps détectable par la canne. Nous suggérons que cette porte soit placée à droite des portes tournantes. Il est préférable d’éviter de la placer au centre d’une série de portes tournantes. Le RAAMM propose que la longueur du garde-corps excède celle de la porte. On devrait pouvoir l’ouvrir manuellement ou en actionnant un bouton de commande. Ce dernier devrait être placé sur le garde-corps, côté serrure. Il est important que le bouton de commande soit contrastant visuellement. Si le bouton de commande d’ouverture est utilisé, la porte devrait rester ouverte de 10 à 15 secondes. On devrait aussi installer des dispositifs pour empêcher de se coincer les doigts dans les pentures de la porte. Si l’entrée du bâtiment comporte plusieurs portes, le bouton de commande pourrait être muni d’un signal sonore, ce qui permet de déterminer où il se trouve.
* Le RAAMM suggère d’éviter le pilastre central pour les portes à vantaux qui s’ouvrent dans des directions différentes et utiliser du marquage au sol pour indiquer le sens d’ouverture.
* Si l’entrée principale comporte un vestibule, celui-ci devrait être suffisamment profond. Si un interphone y est installé, il devrait être contrastant avec le mur adjacent et bénéficier d’un éclairage dirigé.

# Orientation dans le bâtiment

## Mise en contexte

Ici, les enjeux sont nombreux. Dans le cas de bâtiments à usages multiples, la personne aveugle ou malvoyante qui y entre a souvent besoin d’obtenir des renseignements sur le trajet à emprunter pour se rendre à destination. Un comptoir d’information, facilement identifiable visuellement et placé judicieusement près de l’entrée, lui permettra aisément de se renseigner.

Souvent, elle devra prendre des ascenseurs. Elle doit donc pouvoir les trouver facilement. Il en va de même si la personne choisit ou doit emprunter des escaliers.

Des parcours balisés adéquatement, libres d’obstacles, où il est facile de s’orienter profiteront à tous les usagers d’un bâtiment. Il en va de même pour des locaux bien identifiés et auxquels il est facile de se rendre.

Par ailleurs, les portes peuvent constituer des embûches parfois dangereuses pour les personnes ayant une déficience visuelle. Par exemple, une porte qui s’ouvre vers le corridor plutôt que vers la pièce à laquelle elle mène pourrait représenter un risque de blessure, surtout si elle est entr’ouverte. Pourtant, des mesures peuvent être adoptées qui réduiront grandement ce risque.

Les pistes d’aménagement qui suivent touchent différents aspects liés à l’orientation dans le bâtiment de même qu’à la facilité de s’y déplacer.

## Pistes d’aménagement

* Regrouper les principaux services du bâtiment près de l’entrée (ascenseurs, escaliers, toilettes, comptoir d’accueil, etc.).
* Offrir un cheminement simple, libre d’obstacles et d’objets en saillie. Le parcours pourrait être délimité par un revêtement continu, détectable par la canne blanche et visuellement contrastant, ou par des éléments de mobilier qui peuvent être longés.
* Installer, près de l’entrée et à un endroit facilement repérable, une maquette ou un plan général des principaux occupants et services dans le bâtiment. L’information devrait être fournie visuellement et tactilement. La rubrique portant sur la signalisation fournit de plus amples renseignements quant à la teneur des plans que l’on devrait retrouver dans le bâtiment.
* Il est nécessaire que le comptoir d’accueil comporte un fini mat et soit contrastant avec son environnement. Il est aussi souhaitable d’installer une signalisation soit sur le devant, sur le mur arrière ou au-dessus. Le comptoir devrait être placé perpendiculairement face à la porte d’entrée ou sur le côté. S’il est vitré, l’ouverture de communication devrait être entourée d’une bande contrastante. On devrait aussi y retrouver un téléphone d’assistance facile à repérer en cas d’absence du personnel.
* Si le bâtiment comprend des zones ouvertes, on veillera à baliser clairement l’espace de circulation par l’usage de revêtements détectables par la canne ou par l’emploi d’éléments de mobilier.
* On devrait installer le mobilier et les éléments décoratifs hors de la zone de circulation. Si ceci n’est pas possible, il importe alors que ces éléments soient détectables par la canne blanche. Ils devraient également être facilement repérables visuellement, faits de matériaux incassables et comporter des coins arrondis.
* Les objets placés dans la zone de circulation doivent être bien éclairés et contraster visuellement avec leur environnement. Il faut veiller à ce que les objets placés sur un poteau (par exemple, des panneaux d’information) débordent le moins possible de leur base. S’ils sont installés sur deux poteaux, le tout doit comporter une barre horizontale, installée près du sol pour en faciliter la détection par la canne blanche, et qui est contrastante visuellement.
* Il serait souhaitable que les corridors soient droits et les intersections à angles droits.
* On devrait favoriser des corridors plus étroits que larges. Une largeur trop importante nuit à l’orientation des personnes ayant une déficience visuelle. Si un tel aménagement n’est pas possible, le RAAMM suggère alors de recourir à un revêtement au sol détectable par la canne blanche et qui contraste visuellement avec son environnement.
* Éviter les effets d’éblouissement ou de contre-jour, notamment par les fenêtres situées en bout de corridor. On utilisera des stores, des traitements antireflets et/ou des vitres teintées.
* Si des mains courantes sont requises dans les corridors, on veillera à les installer de chaque côté du passage à une hauteur adéquate. On veillera également à laisser un espace suffisant entre le mur et la main courante pour pouvoir bien la tenir. Si le revêtement du mur est rugueux, cette distance devra être légèrement plus grande.
* Aménager les portes de sorte qu’elles s’ouvrent vers l’intérieur des pièces. Si elles doivent s’ouvrir vers le corridor, aménager une alcôve pour leur ouverture afin qu’elles n’obstruent pas la zone de circulation.
* Les portes à usage commun devraient être munies d’un regard vitré, installé du côté de la poignée, ou sur le mur adjacent, du même côté.
* Les portes ou leur cadrage devraient contraster visuellement avec le mur adjacent. On favorisera l’ouverture de la porte par un levier plutôt qu’une poignée conventionnelle.
* Si la porte est vitrée, on y apposera deux rubans, à une hauteur adéquate, qui contrastent visuellement et qui sont d’une largeur adéquate. Si on aménage un ensemble de portes vitrées, le pourtour de chaque porte devra être contrastant visuellement.

# Escaliers

## Mise en contexte

De manière générale, on veillera à éviter les changements brusques de niveau dans les corridors. Ces changements, surtout lorsqu’ils sont inattendus, peuvent occasionner des chutes chez les personnes ayant une déficience visuelle. Il importe donc de prendre des mesures pour avertir de la proximité d’un escalier, d’une série de marches ou, parfois, d’une seule marche.

Le choix judicieux de l’emplacement d’un escalier augmentera grandement la sécurité des personnes qui se déplacent dans un bâtiment. Cette décision est beaucoup plus facile à prendre lorsque l’on est à l’étape de la conception.

Par ailleurs, le type d’escalier qui est aménagé revêt aussi son importance. Ainsi, des escaliers aux marches irrégulières, soit par leur profondeur ou leur largeur, peuvent s’avérer difficiles pour les personnes aveugles et malvoyantes. En effet, de manière générale, elles s’attendent à retrouver des marches plus ou moins standards et savent, habituellement, comment les négocier. Or, une série de marches irrégulières se heurte à ces attentes et les personnes ne peuvent prévoir à l’avance comment ces marches se présenteront, exercice auquel quelqu’un avec une vision normale n’a pas à se livrer puisqu’il s’ajuste aisément sans même s’en rendre compte.

Les pistes qui suivent proposent des mesures qui à la fois assurent une plus grande sécurité dans les escaliers tout en les rendant plus faciles à négocier. Vous trouverez également des suggestions touchant les escaliers mécaniques.

## Pistes d’aménagement

* L’emplacement des escaliers devrait être uniforme d’un étage à l’autre. On favorisera ainsi une plus grande prévisibilité pour les retrouver.
* Les escaliers non cloisonnés devraient être aménagés en retrait de la zone de circulation et placés perpendiculairement à la direction principale.
* Aménager les portes qui mènent à des escaliers de sorte qu’il faille les pousser à partir du corridor. Il importe également de veiller à ce que le palier soit suffisamment large.
* Installer des tuiles avertissantes détectables tactilement et contrastantes visuellement immédiatement au haut et au bas d’un escalier non cloisonné.
* Dans la mesure du possible, éviter de concevoir des escaliers de forme irrégulière, arrondie ou en spirale.
* Les marches devraient être régulières tant sur le plan de leur hauteur que de leur profondeur. Leur revêtement devrait être de fini mat et antidérapant. Le nez de chaque marche devrait être antidérapant et contrastant visuellement. On veillera également à munir la première et dernière marche de chaque volée d’une bande avertissante qui contraste visuellement.
* Les contremarches devraient être pleines.
* On veillera à assurer l’entretien et la réparation des marquages visuels des marches et de leur nez.
* Les espaces vides sous les escaliers et dont la hauteur libre est insuffisante devraient être bloqués de tous les côtés par du mobilier fixe détectable par la canne et contrastant visuellement.
* On fermera, à l’aide de barrières solides, l’accès à un escalier en réparation.
* Si un escalier comporte une rigole, on empêchera que le pied y tombe ou que la canne s’y bloque en installant un tubulaire juste au-dessus qui parcourt toute la longueur de l’escalier.
* Un escalier doit, minimalement, être muni de mains courantes, de chaque côté. Elles doivent être continues sur la longueur de l’escalier, y compris sur les paliers. Elles se prolongent au haut et au bas de l’escalier. Idéalement, elles se recourbent vers le mur à leurs extrémités. Elles peuvent également se terminer en se prolongeant vers le bas pour aboutir dans un poteau vertical.
* Dans les escaliers plus larges, on pourra installer plus de deux mains courantes. Dans de tels cas, les volées ne devraient pas être trop étroites.
* Les mains courantes sont lisses, sans obstacle, et de forme arrondie. Une distance suffisante entre le mur et la main courante doit être prévue pour permettre à une personne de bien s’y tenir. Si le revêtement du mur est rugueux, on augmentera cet espace légèrement.
* Le peigne des escaliers mécaniques doit être peint de couleur « jaune sécurité » sur toute sa largeur. Le fond et les côtés de chaque marche de ces escaliers devraient être munis d’une bande de couleur « jaune sécurité ».
* Si une série d’escaliers mécaniques est aménagée, la direction de leur mouvement doit être établie en se basant sur le principe que les personnes tiennent leur droite dans leur déplacement. Ceci évite à une personne aveugle ou malvoyante de devoir déterminer la direction de l’escalier qui est devant elle.

# Revêtements

## Mise en contexte

Les sections précédentes ont déjà abordé cet aspect des aménagements. Vous trouverez, ici, des suggestions supplémentaires qui pourront vous guider dans le choix des revêtements que vous utilisez.

## Pistes d’aménagement

* De manière générale, on favorisera l’emploi de revêtements antidérapants, unis et réguliers, au fini mat, pour le sol.
* Les revêtements des murs et des plafonds devraient être de couleur pâle, ce qui augmente la luminosité, et de fini mat. Il est également nécessaire que les murs et les planchers soient visuellement contrastants. On évitera les papiers peints à gros motifs. Il est également préférable d’éviter les miroirs pleine hauteur.
* Si on a recours à du tapis, on préfèrera le type « haute densité ». Les tapis peuvent constituer un moyen pour signaler la proximité de certains aménagements (par exemple, des aires de repos).

# Ascenseurs

## Mise en contexte

Les ascenseurs sont souvent présents dans nos bâtiments, même ceux avec seulement quelques étages. Or, plusieurs pistes d’aménagement peuvent en faciliter grandement l’usage par les personnes aveugles et malvoyantes. Le premier objectif consiste à leur permettre de trouver l’emplacement des ascenseurs.

On doit ensuite pouvoir déterminer où se situent les boutons d’appel. Cet exercice est encore plus difficile lorsque l’on a le choix entre plusieurs ascenseurs.

Des indications sonores et visuelles serviront ensuite à identifier où se situent les portes de l’ascenseur que l’on souhaite emprunter. Une fois à l’intérieur, on devra être en mesure de repérer les boutons de commande, de choisir l’étage voulu et de s’assurer que la demande a bel et bien été enregistrée par le système.

La personne ayant une déficience visuelle doit, par la suite, être en mesure d’identifier le passage des étages de même que de déterminer lorsqu’elle est arrivée à l’étage voulu. Les suggestions qui suivent vous permettront de faire des choix qui répondent aux besoins de cette personne.

## Pistes d’aménagement

* Signaler, à partir de chaque entrée du bâtiment, le cheminement pour atteindre les ascenseurs. Pour y parvenir, on pourra recourir à un chemin de guidance. L’emploi d’un signal sonore intermittent peut aussi faciliter le repérage des ascenseurs.
* La porte de l’ascenseur devrait être contrastante visuellement avec le mur adjacent.
* Les boutons d’appel devraient être placés à droite de la porte d’un ascenseur unique. Dans le cas d’une série d’ascenseurs, les boutons d’appel devraient être centrés parmi les différents ascenseurs.
* Les boutons d’appel devraient comporter un voyant qui s’allume lorsque le bouton est activé et qui s’éteint lorsque s’ouvre la porte de l’ascenseur. On évitera les boutons de type thermosensible.
* Les lanternes palières peuvent être placées sur le jambage de la porte ou centrées au-dessus de cette dernière. Elles doivent émettre un signal lumineux et sonore à l’ouverture de la porte et identifier la direction du mouvement (un simple signal pour la montée ou un double pour la descente).
* On préfèrera une cabine plus profonde plutôt que large. Le revêtement du sol à l’intérieur de la cabine devrait être antidérapant, de fini mat. Le revêtement des autres surfaces devrait également avoir un fini mat. On préfèrera des couleurs pâles pour augmenter la luminosité.
* Une main courante devrait être installée sur les parois sans porte. On doit laisser suffisamment d’espace entre la paroi et la main courante pour pouvoir s’y tenir facilement.
* Le panneau de commandes devrait être placé sur la paroi où se trouve la porte. Les boutons de commande doivent être surélevés par rapport à la surface adjacente.
* Ils devraient comporter un voyant lumineux qui s’active lorsque l’appel est enregistré et qui s’éteint lorsque l’ascenseur arrive à l’étage voulu. Nous suggérons que l’activation du voyant lumineux soit accompagnée d’une tonalité de confirmation qui diffère du signal sonore identifiant le passage des étages. De même, la confirmation vocale de l’étage demandé assurera à la personne que la commande a bel et bien été enregistrée par le système. Les boutons de commande sont identifiés visuellement ainsi qu’avec des caractères en relief, ces derniers étant placés à gauche de chaque bouton. On devrait également retrouver une identification du bouton en braille intégral, placée soit en-dessous des caractères en relief ou à leur gauche.
* On veillera à identifier le passage des étages par un signal visuel (placé soit au-dessus du panneau de commandes ou de la porte de l’ascenseur) de même que par une tonalité. Un message par synthèse vocale annonce l’arrivée à l’ouverture des portes.
* Les portes devraient demeurer ouvertes suffisamment longtemps pour permettre à une personne à mobilité réduite d’entrer ou de sortir de l’ascenseur.

# Éclairage

## Mise en contexte

Cet aspect de l’aménagement est crucial pour les personnes malvoyantes. Lorsque l’on adopte les mesures nécessaires, ces personnes sont souvent à même de se servir pleinement de leurs habiletés visuelles, une composante d’une grande importance dans l’aisance de leurs déplacements.

On veillera à assurer un niveau optimal d’éclairage général dans les bâtiments. Il pourra également être utile pour souligner certains aspects de l’aménagement ou pour permettre le repérage de certaines composantes de l’environnement (comptoirs, extincteurs, certains services comme les ascenseurs et les toilettes, etc.). L’éclairage peut également faciliter l’orientation et l’identification du cheminement.

Par ailleurs, certains équipements fournissent une qualité d’éclairage qui répond mieux aux besoins des personnes malvoyantes. En tenir compte améliorera l’accessibilité d’un bâtiment. Les pistes qui suivent couvrent plusieurs aspects qui, de prime abord, peuvent paraître inhabituels mais qui, pourtant, ont un impact direct et significatif sur la capacité des personnes malvoyantes à profiter pleinement de l’éclairage dans un bâtiment.

## Pistes d’aménagement

* Il importe d’éviter les changements brusques de niveau d’éclairage d’une zone à l’autre dans le bâtiment.
* On devrait utiliser deux types d’éclairage dans le bâtiment. On devra d’abord fournir un éclairage de base adéquat. À cet égard, il faudrait doubler le niveau d’intensité indiqué dans la norme IES. Deuxièmement, un éclairage dirigé sert à souligner certains éléments de l’aménagement (par exemple, portes, signalisation, etc.).
* On choisira des fluorescents pour l’éclairage de base (les types « daylight » et « cool white » sont préférables). Ces fluorescents devront être dotés de diffuseurs.
* Des équipements incandescents halogènes sont utiles pour assurer un éclairage dirigé, mais il faudra veiller à minimiser les effets d’éblouissement et la chaleur. L’emploi de DEL peut également être envisagé.
* Il importe de porter une attention particulière à certains aspects de l’aménagement (accès extérieur du bâtiment, escaliers, ascenseurs, toilettes, panneaux de signalisation, certains équipements comme des extincteurs, les portes et les entrées des pièces, notamment).
* On pourra aussi utiliser l’éclairage comme moyen pour faciliter l’orientation des personnes. Par exemple, une série de luminaires placés en ligne droite indique la direction à suivre.
* Les revêtements de couleur pâle augmentent la luminosité. On évitera cependant les finis brillants, les miroirs pleine hauteur et toute autre surface réfléchissante. On préfèrera plutôt les finis mats.

# Signalisation

## Mise en contexte

La qualité de la signalisation constitue un enjeu incontournable pour permettre aux usagers d’un bâtiment de pouvoir s’y orienter et d’y retrouver les services disponibles. Or, une signalisation de qualité fournit de l’information pertinente, compréhensible et facile à trouver. Lorsque l’écrit est employé pour transmettre cette information, la lisibilité prend alors toute son importance.

Par ailleurs, les outils utilisés doivent aussi faire l’objet de choix judicieux. À cet égard, les nouvelles technologies sont de plus en plus employées de même que l’affichage électronique. Certaines mesures permettront aux personnes ayant une déficience visuelle d’en profiter. Toutefois, le recours exclusif à ces options en pénalisera plusieurs, particulièrement l’usage des téléphones intelligents. L’achat de ces appareils peut constituer une dépense trop importante. Ainsi, de nombreuses personnes choisiront de ne pas s’en procurer.

Les suggestions qui suivent vous permettront d’offrir une signalisation qui répond aux besoins de l’ensemble des usagers de votre bâtiment. Dans certains cas, certaines pistes touchent plus spécifiquement les besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Si vous les prenez en compte, vous contribuerez à l’autonomie de ces personnes.

## Pistes d’aménagement

* Il est nécessaire que la signalisation soit uniforme dans le bâtiment (forme, couleurs, polices, symboles, emplacement, etc). Elle doit être simple, cohérente, claire, facile à lire et à comprendre.
* On préfèrera une police à espacement plus large. Les polices Arial, Tahoma et Verdana constituent des choix intéressants. On veillera également à ajuster la taille des caractères en fonction de la distance de lecture. Si on a recours à l’affichage électronique, on augmentera de 35% la taille des caractères.
* On veillera également à ce que la surface des panneaux de signalisation, affiches et écrans présentent une surface mate. On fournira un contraste minimal de 70% entre l’écriture et le fond. Le même niveau devra être visé pour démarquer la signalisation de son environnement immédiat.
* La signalisation profitera également d’un éclairage bien dirigé.
* Chaque étage sera identifié dans les escaliers et aux ascenseurs. Dans la zone d’escalier, l’étage sera identifié à l’aide d’un panneau qu’on placera sur le mur, côté poignée de la porte ou directement sur la porte s’il n’est pas possible d’installer le panneau sur le mur. L’étage sera également identifié sur les jambages de part et d’autre de la porte d’ascenseur.
* Un plan général du bâtiment sera installé près de l’accès principal. Ce plan indiquera les principaux services de même que les étages où se trouvent les principaux occupants. On retrouvera un plan plus détaillé à chaque étage.
* Les plans peuvent être placés sur des poteaux, des surfaces verticales ou sur des panneaux inclinés. Dans ce dernier cas, les panneaux doivent être munis d’une barre horizontale, non loin du sol, repérable par la canne. Les plans peuvent également comporter du braille pour bonifier l’offre d’information.
* Une identification des locaux sera également installée à proximité des pièces du bâtiment. Elle sera placée sur le mur, côté poignée de la porte qui y mène.
* En plus des panneaux, d’autres moyens peuvent faciliter l’orientation : choix de couleurs associées à des zones spécifiques, lignes visuellement contrastantes au sol, flèches directionnelles (que l’on accompagnera de messages écrits lorsqu’il y a risque d’ambiguïté), répétition de l’information directionnelle notamment aux points de décisions stratégiques (par exemple, intersections de corridors).
* Certaines installations, notamment les escaliers et les toilettes, seront identifiées par leur pictogramme. On veillera à y ajouter une signalisation indiquant leur dénomination. Pour ce faire, on utilisera les caractères en relief (que l’on placera à gauche du pictogramme) et en braille intégral, placé sous les caractères en relief.
* Différents moyens peuvent aussi être employés pour offrir une signalisation sonore : poste téléphonique, haut-parleurs, messages préenregistrés activables par bouton-poussoir, cassettes préenregistrées, système radio ou par lumière infrarouge, autre technologies telles que les téléphones intelligents, tableaux électroniques munis de prises d’écouteurs ou balises électroniques.

#

# Toilettes

## Mise en contexte

L’aménagement des toilettes est souvent source de frustration chez plusieurs personnes aveugles et malvoyantes. Plus souvent qu’autrement, elles ne savent pas à quoi s’attendre une fois les portes des toilettes franchies, une fois qu’elles les auront trouvées. L’aménagement des espaces est parfois complexe, ce qui complique davantage l’orientation.

Il faut alors déterminer où se situent les cabines, les urinoirs et divers distributeurs. Si on souhaite se servir d’un séchoir à mains, il faut pouvoir le repérer. Dans le même ordre d’idées, on doit être ne mesure de déterminer où se situent les poubelles afin d’y laisser le papier dont on se sera servi pour s’essuyer les mains. Pour finir, la personne doit enfin retrouver son chemin pour sortir des toilettes.

En adoptant les suggestions ci-après, vous réduirez grandement les défis décrits précédemment.

## Pistes d’aménagement

* De manière générale, l’aménagement des toilettes gagnera à être uniforme dans l’ensemble du bâtiment.
* Le RAAMM suggère l’emploi de revêtements texturés au sol pour identifier la proximité des portes des toilettes. De même, des affichettes placées perpendiculairement aux portes permettront d’identifier ces dernières plus facilement. De même, l’emploi d’indications tactiles placées sur les portes sera très utile.
* Il importe d’assurer un éclairage uniforme dans les toilettes. L’emploi de revêtements pâles augmentera aussi la luminosité.
* Il serait souhaitable d’assurer un contraste visuel entre les différents équipements et leur environnement.
* L’emploi de tuiles de guidance permettra d’indiquer le cheminement vers les cabines.
* Nous favorisons l’installation des lavabos en face des cabines.
* Il importe d’éviter les tranches coupantes de tablettes qui sont parfois installées dans les toilettes.
* Le RAAMM suggère de placer les poubelles sous les distributeurs à papier.
* Il importe que chaque toilette soit munie d’une cabine aménagée pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant.
* Nous proposons de munir les cuvettes de dispositifs de chasse d’eau automatique.

# Bibliographie

Institut Nazareth et Louis-Braille, Société Logique (2003). Critères d’accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Fiche 1 : Accès extérieur.

Institut Nazareth et Louis-Braille, société Logique (2003). Critères d’accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Fiche 2 : Entrée et vestibule.

Institut Nazareth et Louis-Braille, Société Logique (2003). Critères d’accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Fiche 3 : Circulation horizontale intérieure.

Institut Nazareth et Louis-Braille, Société Logique (2003). critères répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Fiche 4 : Escalier.

Institut Nazareth et Louis-Braille, Société Logique (2003). Critères d’accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Fiche 5 : Ascenseur.

Institut Nazareth et Louis-Braille, Société Logique (2003). Critères répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Fiche 6 : Signalisation.

Institut Nazareth et Louis-Braille, Société Logique (2003). Critères d’accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Fiche 7 : Éclairage.

Institut Nazareth et Louis-Braille, Société Logique (2003). Critères d’accessibilité universelle. Fiche 8 : Couleur / contraste.

1. Estimation de population basée sur EQLAV [↑](#footnote-ref-1)